

ÉCLUSES ANCIENNES

DITES LES SEPT ÉCLUSES, SUR LE CANAL DE BRIARE

> Rogny-les-sept-écluses, environ 65 km à l'ouest d'Auxerre

CARACTÉRISTIQUES DU SITE

Les sept écluses de Rogny ont été construites par Hugues Cosnier, sur l'ordre de Sully, au point de partage des eaux du canal de Briare, pour faire passer les eaux du canal du vallon de la Serrée (bassin de la Loire) dans la vallée du Loing (bassin de la Seine). Ces écluses ont fonctionné de 1642 à 1882, date à laquelle fut mis en service un nouveau tracé qui contourne la colline et doté de six écluses séparées.

Elles se présentent aujourd'hui comme un escalier monumental en pierre, constitué des sept écluses accolées, en marches, qui franchissent un dénivelé de plus de vingt mètres.

SON ENVIRONNEMENT

Les écluses sont enchâssées dans une colline en prairie, bordée latéralement par des alignements de sapins monumentaux. Au pied du site se trouve le village de Rogny, au cœur duquel passe le canal de Briare.

SON ÉVOLUTION

Utilisation et fréquentation du site : les écluses, qui n'ont donc plus d'utilité technique depuis 1882, constituent un site touristique réputé et très visité.

État du site : le site est toujours aussi beau, par son ampleur et par les contrastes entre les vieilles maçonneries noircies par le temps, le vert vif de la colline et les sombres rangées de sapins qui les encadrent. Cependant son entretien semble insuffisant, tant en ce qui concerne la maçonnerie que les abords du site : allées de sapin incomplètes avec des arbres vieillissants, grillages sommaires des jardins des maisons situées au sommet du site...

RECOMMANDATIONS

La beauté de ce site justifie des mesures de conservation et de mise en valeur :

- restaurer les écluses : consolidation des maçonneries, suppression des restes de grillages et des barrières rouillées
- mettre en valeur les abords : expertise phytosanitaire des plantations de sapins et replantation, mise en place d'une haie le long des propriétés situées au sommet du site, paysagement de l'aire de stationnement
- mettre en place une signalétique présentant les ouvrages et expliquant leur rôle et leur fonctionnement.

■ Qualification du site :

- site rural
- caractéristiques intrinsèques : ouvrage d'art

■ Intérêt patrimonial :

- site d'intérêt historique et paysager national

■ Département :

Yonne

■ Commune :

Rogny-les-sept-écluses

■ Date de protection :

11 juillet 1934

■ Superficie : 1,2 ha

■ Statut de propriété :

État : domaine public fluvial

■ Existence

d'un programme de gestion : non

■ Autre protection :

classement au titre des Monuments historiques le 29 décembre 1983

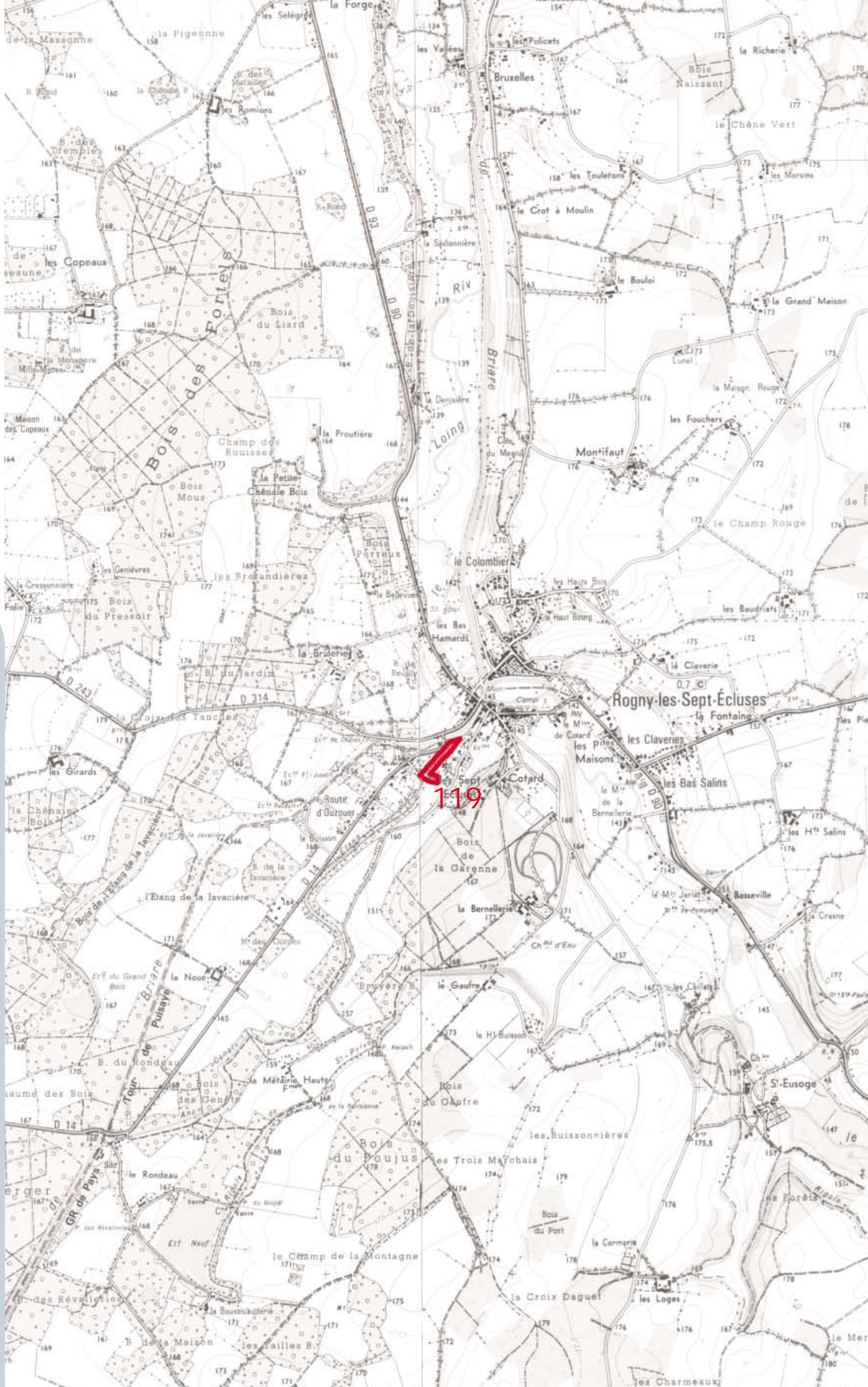
■ Znieff : non

■ Natura 2000 : non



- site classé, ponctuel ou étendu, concerné
- site classé, ponctuel ou étendu, périphérique
- site inscrit, ponctuel ou étendu, périphérique

échelle : 1 : 25000 / 1 cm = 250m
© Fond cartographique I.G.N.



ÉCLUSES ANCIENNES